COMPTE RENDU DU CSAL du 12 juin 2023 9H

Lecture de la liminaire annexée pour dénoncer les nouvelles modalités d'élection des représentants au conseil médical.

Ordre du jour :

1) Élection des représentants du personnel au conseil médical : vote des représentants du personnel titulaires du CSAL (vote) ;
2) Approbation du procès-verbal du CTL du 16 mars 2023 (vote) ;
3) Compte rendu du budget 2022, perspectives 2023 (information) ;
4) Rapport d'activité 2022 (information) ;
5) Tableau de bord de veille sociale 2022 (TBVS) (information) ;
6) Bilan campagne IR 2022 (information) ;
7) Formation professionnelle : bilan 2022 (information) ;
8) Bilan à mi-parcours du plan DGFIP 2020–2022 pour l'égalité professionnelle (information) ;
9) Questions diverses.

1/ Élection des représentants du personnel au conseil médical : vote des représentants du personnel titulaires du CSAL (vote)

Les conseils médicaux remplacent désormais les comités médicaux et les commissions de réforme.
Le conseil médical départemental est institué au niveau local, auprès du Préfet de département. Il est compétent à l'égard des agents de la DGFiP qui exercent leurs fonctions dans le département, à l'exclusion des agents relevant du conseil médical ministériel.
Le conseil médical réuni en formation plénière est une instance consultative paritaire appelée à donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie, sur la réalité des infirmités qui en résultent et sur le taux d'invalidité qui en découle.
En formation plénière, il est composé de trois médecins titulaires, de deux représentants de l'administration et de deux représentants du personnel.

À ce titre, ce sont 12 agents (liste publiée sur Ulysse 52) ayant déposés leur candidature qui ont été élus par Solidaires Finances Publiques 52 et FO 52 et cela en parfaite concertation pour défendre les intérêts des agents de la DDFIP52.

2/ Approbation du procès-verbal du CTL du 16 mars 2023 : ponts naturels

Solidaires Finances Publiques s'est abstenu. Pour mémoire, nous y sommes allés pour lire une liminaire dénonçant la tenue d'instance en période de neutralisation du dialogue social, ne revenons pas sur les sujets qui fâchent … retraite

3/ <u>CR budget 2022 et perspectives 2023 :</u>

Exercice 2022 :

En cette troisième année de crise sanitaire et de ces dépenses y afférentes, l'exécution 2022 a pu être réalisée sans dépassement budgétaire, soit 1 154 467 €.

Quelles ont été ces dépenses ?

<u>Santé, sécurité et améliorations diverses :</u>

– maintien de l'intensification des prestations de nettoyage des locaux : mise en place d'une prestation exceptionnelle de nettoyage avec la désinfection des points de contact à la mi-journée pour un coût de mensuel de 6 460,39 €. Cette prestation a pris fin au 31/12/22.

– la prise en charge par la DDFiP du coût mensuel du déploiement d'un vigile afin d'assurer, dans des conditions sanitaires optimales, la gestion du flux d'usagers généré par l'activité de nos services pendant la campagne d'impôt sur le revenu et celle de TF sur le site de Saint-Dizier (7 303,78 €)

<u>Informatique :</u>

Les investissements informatiques réalisés au cours de l'année 2022 sont restés stables par rapport à ceux de 2021 et ont permis de continuer à moderniser le parc de la DDFiP, entre autre avec la commande de plus de 60 écrans (8 289,24 €) et 25 ordinateurs portables (15 909,80 €).

Faudrait-il encore que les applications métiers soient à la hauteur des moyens informatiques déployés…

<u>Immobilier :</u>

– l'aménagement d'une cellule téléphonique au sein de la Cité administrative de Chaumont afin de centraliser les appels à destination du SIP (17 976,44 €).

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la fréquentation de cette structure…

– l'aménagement et la location du local à destination du nouveau service : antenne des SIE de l'Essonne à Chaumont.

<u>Et à cela s'ajoute les Frais de déplacement et du NRP</u>

Les frais de déplacement ne font qu'augmenter du fait de la nouvelle organisation : EFS, CDL…*comme déjà évoqué : une réforme qui coûte…mais on nous répondra qu'il y a moins de frais de fonctionnement aux niveaux des ex-structures…*

Les frais de formation ont bondi, *on ne peut que s'en réjouir … la fin du COVID a permis une reprise …*

<u>Budget participatif et FACTV</u> *:*

Solidaires Finances Publiques remarque que plus de 60 % du budget participatif et plus de 50 % du FACTV ont été consacrés au centre des finances publiques de Saint-Dizier. Solidaires Finances Publiques ajoute que cela était nécessaire (réfection salle convivialité et éclairage), mais qu'une attention particulière est appelée sur la répartition du budget sur l'ensemble des sites.

Quelles économies réalisées ?

– affranchissement ;

Solidaires Finances Publiques évoque les dysfonctionnements de Clic- ESI.

Il est répondu que ces dysfonctionnements doivent faire l'objet de remontées en direction.

– Pour 2023 : il nous est par ailleurs précisé que l'allocation liée au budget participatif est fixée à 1 % de la dotation globale. Une boite à idée sera prochainement disponible sous Ulysse 52 pour recueillir vos propositions…à vos crayons !

– À noter que le 5 et 6 juillet, un technicien interviendra à la cité pour électrifier la porte de garage à vélo.

Perspectives pour 2023 :

Budget : 963 047 €

Les prévisions d'exécution sont à cette date méconnues.

Solidaires Finances Publiques demande la situation au 31 mai ne disposant que des chiffres au 31 mars 2023.

Ces documents nous seront transmis.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur le prestataire ménage.

Il y aura effectivement un nouveau prestataire au 1/7/2023, toutefois on prend les mêmes et on continue.

Il est envisagé de budgétiser une prestation de nettoyage complet de chacun des sites et cela une fois par an.

4/ Rapport d'activité 2022 (information)

Ce rapport fera l'objet d'une publication sur Ulysse 52. Il reprend l'ensemble des points déjà étudiés au cours des instances.

Toutefois Solidaires Finances Publiques soulève des anomalies dans le rapport fourni et demande à ce qu'il soit complété d'informations : démission d'agent titulaire et/ou contractuel, rupture conventionnelle.

Il nous a été dit que ces informations nous seront transmises mais qu'elles ne feront pas l 'objet de publication.

Solidaires Finances Publiques regrette que les visites de poste effectuées par le CHSCT ne soient pas valorisées. À cette occasion, Solidaires Finances Publiques demande un point sur la sécurisation de l'EFS de Bourbonne les Bains.

Ce dossier n'a pas eu de suite…

5/ Tableau de bord de Veille Sociale 2022 (TBVS)

Le TBVS est un dispositif de veille active qui, mis en synergie avec l'ensemble des outils du plan national d'amélioration des conditions de vie au travail (DUERP, observatoire interne, espaces de discussion…), contribue au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des risques psychosociaux dans le réseau.

Faits majeurs en 2022 liés au NRP :

* La création au 1er janvier 2022 : du SIP de la Haute-Marne, du SGC de Chaumont, du SGC de Saint-Dizier, la mise en place des permanences EFS, la nomination des Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) ;

* La création au 1er septembre 2022 de l'antenne des SIE de l'Essonne à Chaumont. *Nous regrettons de ne pas disposer d'indicateur concernant ce nouveau service.*

À ajouter qu'un indicateur disparaît : Le taux de refus de participation à l'entretien professionnel…comme c'est pratique EDEN est partie…

Toutefois, il nous a été précisé que la tendance était similaire à 2021 et même à la baisse.

À noter qu'un fait nouveau apparaît : il s'agit de 2 fiches de conflit avec la hiérarchie…

Solidaires Finances Publiques demande la communication des services concernés…NON…ça ne plaît pas, ça dérange…mais rassurez-vous nous connaissons les services.

Victoire : la *prise en compte de l'ajout d'un indicateur :nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites au niveau départemental va enfin faire son entrée dans le TBVS après une énième demande de* Solidaires Finances Publiques.

Solidaires Finances Publiques fait remarquer que la référence nationale qui permet de mettre en évidence les services en difficulté n'est pas pertinente dans la mesure où la situation de la DDFIP52 reste éloignée des données nationales.

Enfin copier/coller comme chaque année :
La Direction suit les situations et les services pour lesquels des difficultés peuvent apparaître et met en œuvre différentes actions de soutien auprès de ces services. Et blablabla et blablabla…

6/ Bilan campagne 2022 :

On nous présente un bilan réchauffé de la campagne 2022 sur les revenus 2021.
Il est demandé un point sur la campagne 2023, il a été répondu qu'aucun chiffre n'était disponible…la campagne est pourtant terminée…nous semble-t-il ? Il nous a tout de même été répondu « idem mais en pire sur l'ensemble du département », la cause serait selon l'administration GMBI.

Le Directeur intérim explique que cela serait plus judicieux de ne donner que des RDV aux usagers.

Solidaires Finances Publiques demande néanmoins pour 2022 la répartition des 547 RDV physiques dans les accueils de proximité du département.

7/ Formation professionnelle : bilan 2022 ;

Il est constaté qu'il y a une reprise significative de la formation professionnelle en 2022, on ne peut que s'en féliciter.

À noter, que l'arrivée des stagiaires, des contractuels et des agents de l'Antenne des SIE de l'Essonne contribue largement à cette progression.

8/ Bilan à mi-parcours du plan DGFIP 2020–2022 pour l'égalité professionnelle : homme-femme

Il s'agit de la première année de présentation de ce plan.
Les différentes actions mises en œuvre dans notre département sont disponibles sur Ulysse 52.
Il est constaté que les formations intitulées Lutte contre les violences sexistes, sexuelles n'ont été hélas que très peu suivies. Une nouvelle campagne de formation sera lancée.

Solidaires Finances Publiques vous invite à y participer même si une formation en présentiel serait préférable.

9/ Questions diverses.

* Solidaires Finances Publiques souhaite à nouveau rappeler les difficultés rencontrées par les agents utilisateurs des nouvelles applications liées aux changements législatifs : GMBI ; SURF…

* Le mouvement local paraîtra normalement le 14 juin avec une information « préalable » aux OS.

* Il est demandé si la salle 118 pourrait être mise à la disposition des agents pour y travailler en cas de forte chaleur. La Direction y est favorable. Il serait souhaitable que la Direction apporte des précisions organisationnelles.

* Le Directeur par intérim revient sur la suite du NRP : rien ne bougera jusqu'au 31/12/26 toutefois, il faut réfléchir au « SIP de demain », à « la création d'un SFACT dans chaque SGC »…en clair il précise en indiquant : « il faut faire évoluer les pratiques métiers » et il faut penser à « aller vers »…cela ressemble à du conseil ? Non c'est du service public personnalisé.

Le CSAL s'est achevé suite à ce dernier point à 11h25.

RESTONS SOLIDAIRES